

Présentation budgétaire

Année 2013

Le 1er novembre 2012



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Présentation budgétaire

Année 2013

Le 1er novembre 2012



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Mot de la présidente

A ce jour, en 2012, l'Office a reçu onze mandats de consultation publique qui ont fait l'objet d'activités publiques auxquelles ont participé plus de 5 000 Montréalaises et Montréalais. Sept de ces mandats ont été attribués par le Conseil municipal en vertu de l'article 89 de la Charte, quatre par le Comité exécutif, en vertu de l'article 83 et un par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 89.1.1. Cette dernière disposition prévoit que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération. Un nombre équivalent de mandats ont été confiés à l'Office en 2011. Il faut noter que, des onze mandats confiés, six concernaient des ensembles immobiliers, quatre des programmes particuliers d'urbanisme ou plans apparentés. L'Office a aussi tenu la vaste consultation publique sur l'agriculture urbaine, la première accordée en vertu du droit d'initiative citoyen.

L'article 83.1 de la Charte stipule que l'Office doit proposer des règles pour assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces. C'est dans ce contexte que nous avons poursuivi avec la Communauté urbaine de Lyon, une coopération portant sur les pratiques de consultation publique sur les grands projets. Ces échanges avec Lyon font l'objet d'un soutien financier du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée qui est géré par le ministère des Relations internationales du Québec.

Cette année a aussi été marquée par le dixième anniversaire de l'Office que nous soulignons de différentes façons. Dans un contexte d'amélioration continue, nous avons tenu un colloque d'une demi-journée pour réfléchir sur nos pratiques avec nos partenaires. À la fin de l'année nous aurons publié un nouveau *Cahier de l'Office* sur la contribution du débat public à la protection et la mise en valeur du mont Royal. Une nouvelle version de notre site internet sera mise en ligne dans laquelle seront rendus disponibles les documents qui expliquent la mission, le fonctionnement de l'Office ainsi que le déroulement de consultations en langage simplifiée et dans la langue des signes québécois. Finalement, une exposition sur l'Office se tiendra dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville dans la deuxième quinzaine de novembre.

Le grand nombre et l'importance des mandats reçus et annoncés pour 2012 ont fait en sorte que nous n'avons pas été en mesure de nous en tenir à l'enveloppe budgétaire allouée annuellement, soit 1 762 M\$. En cours d'année, nous avons dû faire une demande de crédits supplémentaires de 645K, une somme qui a donc été estimée sur la base du nombre et de la complexité des dossiers qui devaient faire l'objet d'une consultation par l'Office, selon les

services municipaux. Cette demande a été acceptée. Le budget de base de l'Office, qui est resté presque inchangé depuis 2003, nous permet de mener environ huit consultations chaque année. Au-delà de ce nombre, nous devons avoir recours à des crédits supplémentaires. S'il advient que moins de huit mandats nous soient confiés sur une année, nous remettons l'excédent budgétaire au fonds consolidé à la ville. Ce fut d'ailleurs le cas en 2010, alors que nous terminions l'année financière avec un surplus de 250K.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jausion".

Mission et principales activités

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le Conseil municipal ou le Comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces.

Organigramme et structure administrative

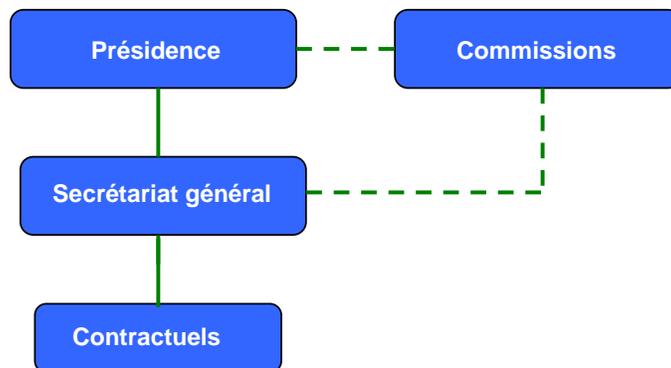
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le Conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres ad hoc qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires ad hoc sont actuellement au nombre de 28. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le Comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1. De proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
2. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
3. de tenir, sur tout projet désigné par le Conseil ou le Comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Assemblée nationale a adopté en juin 2008 des modifications à la Charte qui élargissent les cas dans lesquels le recours à l'Office est possible. En effet, il est maintenant prévu que, pour des modifications au plan d'urbanisme initiées par le Conseil municipal, les consultations se font par l'OCPM.

Mandats de consultation

Office de consultation publique de Montréal – 2012

Arrondissement	Date du mandat	Projet	Dates de consultation
Sud-Ouest	28 sept. 2011	Griffintown	20, 21 janvier et 13, 15 (2x), 16 février 2012
Sud-Ouest	21 nov. 2011	Le Nordelec 2	31 janvier et 21 février 2012
Toute la ville	14 déc. 2011	État des lieux sur l'agriculture urbaine	17 mai et 5, 11, 12, 13, 14, 18, 19 (2x), 20 (2x), 21 (2x) juin 2012
Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	16 avril 2012	Projet de complexe municipal de Soccer	16 avril et 5 juin 2012
Ahuntsic-Cartierville	17 avril 2012	Projet de revalorisation du site des anciens garages du ministère des Transports du Québec	8, 9, 14, 29 (2x), 30 mai et 6 juin 2012
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce	4 juillet 2012	Secteur Saint-Raymond - CUSM	À venir
Saint-Laurent	28 août 2012	Centre de traitement des matières organiques – Secteur Ouest	9 et 30 octobre 2012
Ville-Marie	24 sept. 2012	Programme particulier d'urbanisme (PPU) Quartier Latin	16, 17 octobre et 12, 13 novembre 2012
Rosemont – La Petite-Patrie	24 sept. 2012	Projet immobilier Mirédis	13 novembre, 4 décembre 2012
Ville-Marie	24 oct. 2012	Plan de développement du Vieux-Montréal	À venir
Sud-Ouest	24 oct. 2012	Griffintown (2)	À venir

Toute la documentation pertinente aux consultations, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca

Budget

Le nombre des consultations confiées à l'Office par le Conseil municipal et le Comité exécutif est laissé à la discrétion de ces deux instances. Il est donc difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des consultations qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2013. Nous savons cependant déjà que certains dossiers initiés en 2012 connaîtront leur conclusion en 2013. Il en est ainsi du développement immobilier Mirélis dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, du PPU Griffintown, de la démarche d'amont pour le secteur Saint-Raymond dans Notre-Dame-de-Grâce et du plan de revitalisation du Vieux-Montréal. D'autres nous seront confiés en 2013, notamment l'examen du Plan de développement urbain, économique et social dans le secteur de la gare de triage Outremont.

Le budget de l'OCPM est voté par le Conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office est d'environ 1 750 000 \$ depuis sa première année complète d'opération en 2003 et a été fixé à 1 762 000 \$ en 2013. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 800 000 \$ est disponible pour les frais directement liés aux audiences publiques (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.). En cours d'année 2012, il est apparu que ces sommes ne seraient pas suffisantes pour réaliser tous les mandats confiés à l'Office par le Comité exécutif ou le Conseil municipal. En conséquence, des crédits supplémentaires de 645 000 \$ ont été octroyés à l'Office pour respecter ses obligations. Il est possible que ces crédits ne soient pas utilisés. Le cas échéant, l'Office retournera au fonds consolidé les sommes excédentaires. Le budget prévu pour 2013 est de 1 762 000 \$.

Évolution budgétaire 2010-2013

2010

Budget accordé 1 762 000 \$

Réel au 31 décembre 1 523 616 \$

2011

Budget accordé 1 762 000 \$

+ crédits supplémentaires 460 000 \$ 2 222 000 \$

Réel au 31 décembre 2 218 737 \$

2012

Budget prévu 1 762 000 \$

+ crédits supplémentaires 645 000 \$ 2 407 000 \$

Estimé des dépenses 2 235 000 \$

2013

Budget prévu 1 803 000 \$

Estimé des dépenses 1 803 000 \$

ADDENDA

Évolution budgétaire 2010 - 2013 par catégorie

		Réel	Estimé	Prévisions
	2010	2011	2012	2013
Rémunération	559 000 \$	611 000 \$	580 000 \$	560 000 \$
Avantages sociaux	84 000 \$	96 000 \$	110 000 \$	115 000 \$
Transports et comm.	111 000 \$	234 000 \$	270 000 \$	150 000 \$
Services prof. & adm.	489 000 \$	956 000 \$	980 000 \$	635 000 \$
Location et entretien	260 000 \$	272 000 \$	280 000 \$	326 000 \$
Biens non durables	21 000 \$	50 000 \$	15 000 \$	17 000 \$
TOTAL	1 524 000 \$	2 219 000 \$	2 235 000 \$	1 803 000 \$
Autorisé en début d'année	1 762 000 \$	1 762 000 \$	1 762 000 \$	1 762 000 \$

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
14^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray
Secrétaire général
Courriel : ldoray@ville.montreal.qc.ca